

4.11 **Projet de délibération n° DEL-24-0823**

Soutien de Toulouse Métropole à la candidature du site de Golfech pour l'installation de deux EPR nouvelle génération

Exposé

Le Président de la République a annoncé, en 2022, la relance de la filière nucléaire nationale et la création de 6 nouveaux réacteurs EPR (2ème génération) et ultérieurement 8.

Au-delà des décisions déjà prises concernant l'accueil de ces nouveaux équipements sur les sites de Penly, Graveline et Bugey (voire Tricastin), la centrale de Golfech (Tarn et Garonne) se porte actuellement candidate pour l'accueil d'une paire d'EPR2. L'EPR2 est un projet de version « optimisée » du réacteur nucléaire EPR actuellement mis en service.

Le site de Golfech accueille déjà deux réacteurs (production en électricité décarbonée équivalente à 50% des besoins en électricité de l'Occitanie), occupe plus de 1 000 emplois directs et 4 000 emplois indirects ou induits, dispose d'une réserve foncière de plus de 100 ha (le site devait initialement accueillir 4 tranches), investit annuellement plus de 100 millions d'euros dans les marchés passés avec les entreprises du territoire.

La construction de 2 EPR nouvelle génération, conçus pour au moins 60 ans d'exploitation, permettrait, pour le site de Golfech (en compétition notamment avec celui du Blayais en Gironde), la mobilisation de plus de 7 000 emplois sur les 7 ans du chantier et la création de 1 500 emplois en exploitation.

L'Occitanie, comme la métropole toulousaine, connaît une croissance démographique - et un développement économique et industriel - soutenus et des plus dynamiques du pays. Leurs besoins en électricité décarbonée vont donc croître de manière significative dans les prochaines décennies. La centrale de Golfech est la seule installation nucléaire entre Blaye et Tricastin et apparaît ainsi indispensable pour assurer l'approvisionnement du sud du pays et notamment ces grands centres urbains.

La métropole toulousaine est résolument engagée dans une nécessaire politique de transition énergétique en production (photo-voltaïque, hydroélectrique, biomasse...) comme en consommation (plan de sobriété, appui à la rénovation énergétique...), support à une politique globale de transition écologique volontaire et assumée. Pour autant, ces importants efforts ne sauraient répondre, par eux seuls, à une sécurisation de l'approvisionnement métropolitain en électricité décarbonée. C'est dans ce contexte et dans cet objectif que la métropole toulousaine apporte son plein soutien au projet d'extension de la centrale de Golfech.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Ecologie, développement durable, transition énergétique du jeudi 19 septembre 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'exprimer son soutien au projet de candidature de la centrale de Golfech pour l'accueil de 2 EPR de nouvelle génération.

Article 2

D'autoriser le Président de Toulouse Métropole à signifier aux partenaires du projet le présent soutien métropolitain.